

**Article 1 - Objet** Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Esfera Conseil délivre ses prestations : conseil et accompagnement en stratégie digitale. La micro-entreprise Esfera Conseil, SIREN 904 578 531, code NAF 7021 Z, est représentée par Stéphane Bussereau, domicilié 39 avenue du Grand Fief – 17200 Royan). Email : esferaconseil@gmail.com.

**Article 2 - Application des conditions générales de vente (CGV)** Toutes les prestations de Esfera Conseil sont soumises aux présentes conditions générales de vente (CGV). En conséquence, toute demande de prestations de la part du client entraîne l'acceptation des présentes conditions sans réserve ou restriction.

**Article 3 - Conditions de prestations** Toute demande fait l'objet d'une proposition qui reprendra les modalités d'exécution de la prestation. La proposition sera adressée au client par e-mail ou remise en main propre.

Si la proposition est acceptée par le client, un contrat de prestations de services lui sera adressé pour signature accompagné des CGV. Le Client devra retourner au Prestataire le contrat de prestations de services et les CGV signées.

Aucune prestation ne sera commencée avant réception du dossier complet.

**Article 4 - Lieu et durée d'intervention** Les prestations prévues à l'article 1 seront effectuées en distanciel (télétravail) ou en présentiel sur site du client. Les prestations sur site peuvent nécessiter la fourniture par le client du bureau et de l'équipement nécessaires. Le client reconnaît et accepte que l'ensemble des frais engendrés par l'exécution de la prestation (électricité, téléphone & Internet, consommables, frais postaux, etc.) sont en totalité à sa charge. Sous aucun prétexte, le client ne pourra prétendre à un remboursement et/ou à un dédommagement total ou partiel pour quelque raison que ce soit. Dans le cas d'une prestation à réaliser sur l'ordinateur du client, celui-ci s'engage à respecter les législations en vigueur concernant l'utilisation de sa connexion internet et des logiciels installés sur son ordinateur (licence en cours de validité). Le client est responsable de la réalisation de la sauvegarde de ses données avant l'intervention de Esfera Conseil.

**Article 5 - Tarifs - Paiement** Les prestations sont facturées selon modalités convenues entre les parties et les tarifs sont exprimés en euros €. La facturation est dématérialisée et adressée par email au Client. **Majorations** : réalisation en 24 h : + 30 % ; travail un week-end/jour férié pour un rendu le jour ouvré suivant : + 50 %. Les deux types de majoration peuvent être cumulables. • **Révisions** : Les tarifs sont révisibles à partir du 1er janvier de chaque année ou selon les modifications fiscales et sociales. • **TVA** : Les tarifs ne sont pas soumis à la TVA, conformément à l'article 293 B du Code Général des Impôts, Esfera Conseil officiant sous le régime de la micro entreprise. • **Escompte** : Aucun escompte n'est applicable en cas de paiement anticipé. • **Paiement** : Par chèque ou par virement bancaire à réception de facture.

**Article 6 - Frais et débours** Des frais kilométriques pourront être facturés en sus pour toute prestation sur site. Les frais de transport, d'hébergement, de restauration, frais postaux, frais d'impression, etc. seront à la charge exclusive du client. Des factures de débours pourront être émises.

**Article 7 : Annulation, rétractation, contestation et force majeure - Droit de réserve** Les parties conviennent que le contrat établi entre elles, ne pourra donner lieu à l'exercice d'un quelconque droit de rétractation dès lors que le client l'a signé. Toutefois, Esfera Conseil se réserve le droit d'annuler le contrat s'il ne répond pas aux CGV. Pour un cas spécifique, le client pourra demander l'annulation du contrat à Esfera Conseil qui étudiera la requête. En cas de force majeure (événement extérieur, imprévisible et irrésistible), Esfera Conseil sera libérée de toute obligation envers le client. Esfera Conseil se réserve le droit de refuser sans devoir fournir de preuve au demandeur, toute demande présentant un conflit d'intérêt

**Article 8 - Pénalités de retard - Frais de recouvrement** En application de a/ l'article L441-6 du Code de commerce : des pénalités de retard seront exigées le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture sans qu'un rappel ne soit nécessaire. Le taux est fixé à 12 %. Ces pénalités seront calculées sur le total de la somme restant due ; b/ du décret D441-5 du Code du Commerce : le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement, est fixée à 40 €. En cas de non paiement d'une mission en cours d'exécution, Esfera Conseil se réserve le droit de suspendre la prestation en cours et de ne pas accepter de nouvelle mission.

**Article 9 - Obligations de Esfera Conseil** Esfera Conseil est soumise à une obligation de moyens et non à une obligation de résultat. Esfera Conseil s'engage à fournir les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des prestations commandées et à réaliser la prestation demandée dans les délais impartis par le client. En toute hypothèse, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers Esfera Conseil pour les besoins de l'exécution des prestations commandées. Esfera Conseil s'engage à se conformer au règlement intérieur et aux consignes de sécurité applicables chez le Client.

**Article 10 - Obligations du client** Le client s'engage à respecter les présentes CGV. Dans un souci de qualité, le client s'engage à communiquer précisément la finalité recherchée de la prestation. Le client s'engage à tenir à disposition de Esfera Conseil l'ensemble des documents et données dont Esfera Conseil aurait besoin pour la bonne exécution de sa prestation. Tout document fourni par le client et ne pouvant être traité (document manuscrit illisible, etc.) fera automatiquement

l'objet d'une annulation. Tout retard ou omission de la part du client à son obligation de communiquer les éléments relatifs à la prestation pourra entraîner soit un dépassement des délais soit une annulation de la commande.

**Article 11 – Publicité et promotion**

Esfera Conseil pourra se prévaloir des services fournis au Client et utiliser ses références à titre publicitaire sur ses supports de communication sauf mention contraire de la part du Client.

**Article 12 – RGPD - Confidentialité**

- Le Client est informé par Esfera Conseil que la collecte de certaines de ses données (nom, prénom, adresses postale et électronique, numéros de téléphone) est nécessaire et que ces données sont enregistrées à des fins de gestion administrative, commerciale et comptable. Les salariés, prestataires et sous-traitants de Esfera Conseil ont accès à ces données et leur durée de conservation n'excède pas la durée et validité des prestations engagées. Esfera Conseil s'engage à ni les communiquer ni les divulguer sous aucun prétexte que ce soit à un/des tiers.

- Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données qui seront exercés en le demandant par lettre recommandée avec accusé de réception à 39 avenue du Grand Fief – 17200 Royan.

- Le délégué à la protection des données est joignable à esferaconseil@gmail.com ou par voie postale (adresse pour les présentes).

- Ces données ne sont pas transférées hors UE.

Chaque partie, s'engage à conserver comme strictement confidentiels les données, informations ou documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient auxquels elle pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Esfera Conseil s'engage à ne divulguer à quiconque les informations auxquelles elle a accès de par ses prestations, celle-ci est tenue au secret professionnel.

Les travaux restent la propriété intellectuelle de Esfera Conseil jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. En outre, le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, tableaux, graphiques, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de Esfera Conseil.

**Article 13 - Responsabilités** L'équipement informatique de Esfera Conseil est équipé d'un logiciel antivirus mis à jour quotidiennement. Compte-tenu de la sensibilité des fichiers et des systèmes informatiques, Esfera Conseil ne saurait être tenue pour responsable de toute contamination, de toute perte de données et de ses conséquences.

**Article 14 - Litiges et Attribution de compétence** Esfera Conseil sera à l'écoute de son client pour toute réclamation ou contestation de sa part considérée comme étant de bonne foi, en vue de composer une solution amiable. Tout différend pouvant survenir entre le client et Esfera Conseil qui n'aurait pu être réglé à l'amiable relèvera de la compétence des Tribunaux du siège social de Esfera Conseil.

*Le client reconnaît avoir reçu, pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente.*

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du client précédée de la mention "lu et approuvé" + cachet